



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 juillet 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2021

7-10 septembre 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

République démocratique populaire lao

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 10 730 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 95 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2022-2026.

* E/ICEF/2021/23.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. La République démocratique populaire lao est un pays stable, montagneux et sans accès à la mer, à la population jeune et ethniquement diversifiée. Selon les estimations, il abrite 7,2 millions d'habitants¹, dont 42 % sont âgés de 0 à 19 ans². Bien que l'urbanisation progresse à l'un des rythmes les plus rapides de l'Asie du Sud-Est, les deux tiers de la population vivent en zone rurale. Le pays est particulièrement exposé aux catastrophes d'origine climatique, d'autant plus que son économie est fortement dépendante des ressources naturelles.

2. Le Plan national de développement socioéconomique (NSEDP) pour la période 2021-2025, le neuvième du pays, a été élaboré dans le contexte difficile de la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui a un impact déterminant sur la réalisation des objectifs de développement nationaux. Les priorités établies dans le NSEDP sont notamment : la réduction du taux de mortalité de mères et des taux de mortalité et de retard de croissance des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans ; l'amélioration de l'assainissement ; la mise en place d'une couverture sanitaire universelle ; l'élargissement de l'accès à une éducation de qualité, y compris durant la petite enfance ; le renforcement des programmes d'acquisition des compétences demandées sur le marché ; l'investissement dans les technologies numériques d'enseignement et d'apprentissage ; l'extension de la couverture et l'amélioration de la qualité de la protection sociale et des services sociaux ; et la prise de mesures de protection de l'environnement ainsi que de réduction des risques de catastrophe.

3. Préalablement à la pandémie de COVID-19, le pays figurait parmi les économies ayant enregistré la croissance la plus rapide de la région au cours des dix dernières années. Ce développement économique a considérablement réduit la pauvreté, en particulier dans les zones rurales, et amélioré les conditions de vie. Cependant, une grande partie de la population risque encore de basculer dans la pauvreté et les ménages voient leur capacité à en atténuer les conséquences limitée par l'absence de filets de protection sociale appropriés.

4. La majorité des enfants âgés de moins de 18 ans résidant en République démocratique populaire lao endurent des privations multidimensionnelles : 70 % d'entre eux subissent au moins deux privations, tandis que 50 % sont simultanément confrontés à trois privations ou plus.

5. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 106,4 décès pour 1 000 naissances vivantes à 45,5 entre 2000 et 2019³. La pneumonie, le paludisme, la diarrhée et la malnutrition, qui peuvent tous être largement évités ou traités, constituent les principaux responsables des décès d'enfants de moins de 5 ans au côté de causes néonatales. La survie des enfants continue à dépendre du lieu de vie, des ressources économiques à disposition, de l'appartenance ethnique et du niveau d'éducation de la mère. Les zones rurales affichent un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans deux fois plus élevé que dans les zones urbaines et les enfants du quintile le plus pauvre sont trois fois plus susceptibles de mourir que les enfants du quintile le plus riche⁴.

¹ Nations Unies, World Population Prospects. Disponible à l'adresse suivante :

<<https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population/>>, consulté le 16 mars 2021.

² *Ibid.*

³ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, 2019.

⁴ Bureau de statistique de République démocratique populaire lao, Enquête II sur les indicateurs sociaux en République démocratique populaire lao (LSIS II) 2017, Rapport sur les résultats de l'enquête, 2018.

6. Le ratio de mortalité maternelle a chuté pour passer de 544 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 185 en 2017 selon les estimations⁵, mais demeure l'un des plus élevés des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le taux de grossesses adolescentes du pays est l'un des plus élevés de la région et varie sensiblement entre les zones rurales et urbaines, d'un groupe ethnique à l'autre et selon le niveau d'éducation.

7. La prévalence de la malnutrition chez les enfants est considérablement élevée dans les communautés les plus isolées, les zones rurales inaccessibles par la route comptant deux fois plus d'enfants en situation de retard de croissance (43,3 %) que les zones urbaines (21,5 %)⁶. Les pratiques d'alimentation inadéquates constituent l'une des principales causes de malnutrition. De fait, seul un tiers des jeunes enfants du pays ont été nourris exclusivement au sein pendant deux mois et la proportion d'entre eux à avoir reçu l'apport alimentaire minimum acceptable atteint 17 % en zone rurale et 41 % en zone urbaine⁷.

8. L'état nutritionnel de la mère est un autre facteur déterminant de la forte prévalence de la malnutrition chez les enfants, 40 % des femmes souffrant d'anémie. Dans les communautés rurales pauvres, les femmes sont plus sous-alimentées et en moins bonne santé que les habitantes de zones urbaines plus riches au moment où leur grossesse débute. En dépit de l'engagement du gouvernement, le pays manque encore d'une stratégie de lutte contre la malnutrition qui soit coordonnée, multisectorielle et systémique.

9. L'hétérogénéité des résultats en matière de santé et de nutrition est également apparente à l'échelle de la couverture des services, un tiers seulement des groupes les plus pauvres ayant accès aux interventions essentielles relatives à la santé de l'enfant. Le faible taux d'utilisation des services s'explique principalement par les facteurs suivants : a) l'éloignement physique et social des établissements de santé ; b) les lacunes dans la qualité des soins et les capacités des prestataires de services ; c) le manque de prise en compte et de gestion des différentes croyances culturelles, langues et normes sociales par les services de santé ; et d) l'intégration limitée des services.

10. L'accès à des services de base d'approvisionnement en eau de boisson s'est légèrement amélioré entre 2011-2012 et 2017, passant de 70 % à 78 %. Cependant, l'eau fournie est en majeure partie contaminée. Environ un quart de la population pratique la défécation à l'air libre, les zones urbaines et rurales affichant d'importantes disparités. Entre 2011-2012 et 2017 également, le taux de couverture des services élémentaires d'assainissement a augmenté pour passer de 57 % à 71 %, dotant 54 % de la population d'un accès à des installations de lavage des mains au savon et à l'eau ; cependant des inégalités subsistent entre les zones urbaines et rurales concernant l'accès à des services élémentaires d'assainissement.

11. L'accès à l'éducation durant la petite enfance s'est considérablement amélioré dans l'ensemble du pays. Le taux de scolarisation des enfants âgés de 5 ans est passé de 70,9 % en 2015-2016 à 82,7 % en 2019-2020, et les garçons et les filles bénéficient d'un accès équitable. Les enfants de 3 et 4 ans demeurent toutefois peu scolarisés.

12. Le pays est parvenu à instaurer un enseignement primaire universel qui respecte la parité entre les genres. La construction et la rénovation de bâtiments scolaires et de salles de classe ont notablement élargi l'accès à l'éducation dans les régions rurales isolées. La fréquentation des établissements primaires s'est améliorée (89 % des filles et 90 % des garçons se sont rendus à l'école en 2019-2020), mais les taux d'abandon

⁵ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité maternelle, 2017.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

demeurent préoccupants. Dans le secondaire, les filles enregistrent des taux d'abandon plus élevés.

13. Selon les estimations, 60 % des écoles disposaient d'installations élémentaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement en 2018. Le manque d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène appropriées dans les écoles nuit davantage aux filles, notamment en raison de leurs besoins liés à la menstruation.

14. Garantir l'obtention de résultats d'apprentissage adéquats demeure difficile. D'après la Mesure des acquis dans l'enseignement primaire en Asie du Sud-Est de 2019, seuls 2,5 % des enfants de 5^e année avaient au moins un niveau de maîtrise minimum en lecture et 8 % en mathématiques. Ces niveaux ne suffisent pas à permettre de bonnes conditions d'entrée dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Cette situation s'explique principalement par le manque d'enseignants ainsi que le taux élevé d'absentéisme constaté au sein de la profession.

15. Depuis 2019, la République démocratique populaire lao met en œuvre un nouveau programme d'enseignement primaire progressivement étendu à tous les élèves au rythme d'une nouvelle année d'enseignement par an. Le lancement d'un nouveau programme d'enseignement préscolaire est également planifié à partir de 2021. Le gouvernement révisé actuellement la formation initiale des enseignants afin de la rendre plus adaptée au nouveau programme, tout en renforçant les exigences en matière de formation pratique des apprentis enseignants.

16. Malgré les progrès réalisés dans la mise en place d'un système de protection de l'enfance, celui-ci est fragmenté et pâtit de ressources humaines et financières inadéquates. Le pays a entamé un processus de constitution et de professionnalisation d'un ensemble de travailleurs sociaux, mais les restrictions imposées au recrutement de nouveaux agents de la fonction publique ont poussé les diplômés à se tourner vers d'autres postes.

17. La violence physique et psychologique envers les enfants reste une source de préoccupation importante. En dépit d'une amélioration encourageante au cours des dernières années, 70 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ont été victimes d'au moins une forme de violence psychologique ou de châtement corporel au sein de leur foyer⁸. En raison des normes culturelles et de genre, les familles traitent souvent les questions de protection de l'enfance telles que la violence familiale, les châtements corporels et la violence sexuelle comme des sujets tabous.

18. L'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains, en particulier des adolescentes et des femmes, continuent de représenter un important problème. Malgré la légère baisse enregistrée ces dernières années, un tiers des femmes âgées de 20 à 49 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans⁹. Parmi les enfants âgés de moins de 5 ans, trois sur quatre seulement ont été enregistrés à l'état civil à leur naissance¹⁰.

19. La mise en œuvre combinée de fermetures des frontières et d'autres mesures a permis à la République démocratique populaire lao d'éviter toute transmission communautaire de la COVID-19 jusqu'en avril 2021. Toutefois, conjuguées à l'impact de la pandémie sur l'économie locale et globale, les perturbations entraînées par les mesures de confinement assombrissent les perspectives d'avenir du pays et aggravent les vulnérabilités. Le ralentissement de l'activité économique et le manque d'envois de fonds ont diminué les revenus, et limité l'accès à la nourriture et aux services sociaux de base de nombreuses familles.

⁸ Rapport sur les résultats de l'Enquête II sur les indicateurs sociaux en République démocratique populaire lao, 2018.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

20. En 2020, le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel a élaboré 226 recommandations. Le Gouvernement a favorablement accueilli 160 d'entre elles, dont celles liées : a) à l'alignement de la législation nationale sur les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant ; b) à l'intégration des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées au neuvième NSEDP ; c) à l'intensification des efforts visant à éliminer les pratiques néfastes de travail des enfants ainsi qu'à lutter contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle ; d) à la mise en œuvre de mesures garantissant l'application rigoureuse des dispositions du droit de la famille qui interdisent le mariage des enfants et la polygamie ; et e) au renforcement de l'accès à des services de qualité en matière de santé, de nutrition, d'éducation, de justice et de protection de l'enfance.

21. L'un des principaux enseignements tirés du programme de pays actuel, y compris de la riposte à la pandémie de COVID-19, réside en l'importance de renforcer les systèmes dans le cadre de la transition nationale vers une sortie de la catégorie des pays les moins avancés. À mi-parcours du programme de pays, l'UNICEF a entrepris un processus graduel consistant à réduire ses activités de prestation de services et à consolider la mise en avant du renforcement des systèmes. L'organisation accélérera l'application de ce processus en ciblant spécifiquement le renforcement des institutions infranationales dans tous les secteurs sociaux.

22. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) pour la période 2022-2026 est conçu en vue d'accélérer les efforts d'instauration d'un développement social, environnemental et économique intégré dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il sera mis en œuvre au cours d'une période cruciale, le pays visant à prouver sa réussite au sein de l'ASEAN et à rendre son économie compétitive dans le système du XXI^e siècle, tout en se relevant des conséquences socioéconomiques sans précédent de la COVID-19.

23. Le présent programme de pays définit six types de privations et d'inégalités prioritaires sur lesquelles l'UNICEF peut avoir le plus grand impact en vue d'aider le Gouvernement à avancer la réalisation des objectifs de développement durable liés aux enfants. Celles-ci ont été définies d'après une analyse de la situation et des priorités du neuvième NSEDP effectuée pendant l'élaboration de l'UNSDCF, en fonction des recommandations du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel ainsi qu'à la suite d'un processus consultatif mené avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires principaux. Il s'agit de : la morbidité et la mortalité des mères, des nouveau-nés et des enfants de moins de 5 ans ; la malnutrition chez les enfants, les adolescents et les mères ; l'instauration de bonnes conditions d'hygiène et d'un contexte de vie durable ; la qualité de l'éducation et des formations ; la protection contre la violence, l'exploitation ou les pratiques néfastes ; et la pauvreté multidimensionnelle des enfants.

Priorités du programme et partenariats

24. Le programme de pays vise à ce que d'ici à 2026, un nombre plus important d'enfants et de femmes de la République démocratique populaire lao, en particulier les plus vulnérables et à risque, voient leurs droits réalisés afin de pouvoir survivre, réaliser leur plein potentiel et évoluer dans un environnement plus sûr. Parvenir à ce résultat nécessite une série de changements fondamentaux comprenant notamment la mise en place des situations suivantes :

a) Les organes nationaux et infranationaux du Gouvernement disposent de capacités renforcées d'élaboration et de mise en œuvre d'activités de développement systémiques, de qualité et centrées sur les enfants et les adolescents.

b) Les enfants, les adolescents et leur famille, en particulier les plus défavorisés, bénéficient de services sociaux essentiels de meilleure qualité, plus largement accessibles et plus inclusifs.

c) Les parents et les autres personnes qui s'occupent d'enfants adoptent des comportements sains, bienveillants, protecteurs et attentifs aux besoins de l'enfant ainsi que des normes sociales protectrices comprenant l'utilisation des services sociaux, dans un environnement communautaire favorable à ces pratiques.

d) Les ménages et les communautés sont plus résilients et mieux équipés pour résister aux chocs.

25. L'UNICEF est singulièrement bien placée pour soutenir la République démocratique populaire lao dans la mise en œuvre des cibles nationales de développement ainsi que des objectifs de développement durable concernant les enfants, qui nécessite des systèmes de santé, de nutrition, d'éducation, de protection et d'approvisionnement en eau, assainissement et hygiène résilients. Au moyen d'une collaboration renforcée dans le cadre de l'UNSDCF, l'UNICEF mènera une stratégie centrée sur le renforcement des systèmes afin de parvenir à des résultats équitables en faveur des enfants, en particulier par : l'amélioration de la qualité de la prestation des services ; le renforcement du personnel des services sociaux ; la consolidation des données et des approches fondées sur des éléments de preuve ; l'utilisation de modèles de prestation de services multisectoriels ; la stimulation de la demande et l'instauration de la confiance envers les services ; et l'affectation et l'utilisation efficaces des ressources financières.

26. L'UNICEF promouvra le recours à des approches intersectorielles axées sur les deux contextes propices à l'action définis dans le cadre du forum « Lao Generation 2030 ». Les activités de développement de la petite enfance seront davantage centrées sur le déploiement d'efforts coordonnés en vue de garantir l'application de pratiques de soin sûres, attentives et bienveillantes. Pour ce faire, les parents seront soutenus à l'aide de plateformes consacrées à la santé, à la protection et à l'apprentissage précoce. Concernant la deuxième décennie de vie, l'UNICEF accordera une importance renforcée à la mise en place d'une programmation plus intégrée afin d'améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, la santé et l'état nutritionnel des adolescentes, la protection contre la violence, la lutte contre l'exploitation et le mariage des enfants ainsi que la santé mentale. Il sera essentiel d'employer des méthodes fondées sur des données probantes pour la communication pour le changement social et comportemental, tout comme d'accroître la participation des adolescents à la programmation, en particulier dans le domaine de l'action climatique.

27. L'UNICEF renforcera l'intégration des questions de genre au programme de pays afin de traiter des rôles et des normes de genre et des déséquilibres de pouvoir en la matière au sein de la législation et des politiques, des systèmes et des services ainsi que des comportements et des pratiques des individus. À cette fin, le programme incorporera des approches transformatrices et ciblera de façon plus intégrée les pratiques néfastes relatives au genre les plus répandues, en particulier l'exploitation, la traite et le mariage des enfants, ainsi que l'état nutritionnel et l'éducation des adolescentes. Dans le cadre du suivi du programme, l'UNICEF adoptera une optique de genre pour renforcer les efforts d'analyse des résultats, des données et des goulots d'étranglement.

28. Dans le but de généraliser la poursuite des objectifs concernant les enfants à l'ensemble de la société, l'UNICEF aura recours au plaidoyer et à des méthodes de communication novatrices pour collaborer avec un large éventail d'acteurs, y compris des enfants et des jeunes. L'organisation continuera d'agir en tant que principal porte-parole des enfants et de défendre leur cause à leurs côtés, tout en élargissant la

coopération avec le secteur privé et en étendant les partenariats avec le gouvernement au-delà des secteurs sociaux. Le dialogue et la collaboration entretenus en matière de sensibilisation aux questions liées aux enfants avec l'Assemblée nationale, l'Union de la jeunesse laotienne, les réseaux de jeunes, les responsables religieux et communautaires ainsi que l'ASEAN seront renforcés.

29. L'UNICEF fera un usage étendu des méthodes de programmation novatrices, y compris en tirant parti des outils numériques afin de favoriser l'obtention rapide de résultats à grande échelle.

30. Les efforts menés en situation de catastrophe naturelle et d'urgence de santé publique seront fondés sur les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire en vue de garantir le respect des droits des enfants. L'UNICEF subviendra aux besoins humanitaires au moyen d'une approche contribuant au renforcement des systèmes, à la réduction des risques et à l'appropriation nationale. Pour cela, il : a) fournira une aide humanitaire en temps opportun en tant que prestataire de dernier recours ; b) ciblera les enfants et les femmes les plus défavorisés et vulnérables ; c) renforcera les capacités du gouvernement et des communautés à faire face aux crises et à réduire la vulnérabilité ; et d) appliquera les principes de redevabilité envers les populations touchées.

31. Les sept composantes du programme contribuant à la réalisation des objectifs de l'UNSDCF sont les suivantes : a) la santé (des mères, des enfants et des adolescents) ; b) la nutrition ; c) l'éducation ; d) la protection de l'enfance ; e) l'approvisionnement eau, l'assainissement et l'hygiène ; f) la politique sociale ; et g) l'efficacité des programmes.

Santé

32. Cette composante consistera à soutenir l'amélioration de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants en élargissant l'accès des enfants et des mères à des services sanitaires de qualité au sein d'un système de soins de santé primaires renforcé. La poursuite de cet objectif est alignée sur le neuvième Plan de développement du secteur de la santé (2021-2025) et s'inscrit dans la deuxième phase de mise en œuvre de la Stratégie et du Cadre de réforme du secteur de la santé pour la période 2013-2025. Si les activités cibleront en priorité les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, l'UNICEF s'efforcera également de renforcer le soutien à la santé de l'adolescent, y compris pour les filles qui vivent leur première grossesse.

33. L'organisation continuera d'orienter son appui aux programmes vers le renforcement des systèmes de santé plutôt que la prestation directe de services. L'extension de la couverture des services de soins de santé primaires sera complétée par une gestion plus résiliente et plus durable de la santé communautaire, en accordant une attention particulière aux communautés mal desservies.

34. Améliorer la redevabilité des institutions infranationales dans le cadre de la planification, de la budgétisation, de la mise en œuvre et du suivi constituera l'un des leviers essentiels de renforcement des systèmes. L'UNICEF coopérera avec les partenaires du développement afin d'intensifier les efforts de plaidoyer visant à promouvoir la hausse des investissements publics, la consolidation de l'engagement politique en faveur d'une couverture sanitaire universelle ainsi que la durabilité du programme de vaccination.

35. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF adoptera une approche améliorée de renforcement des systèmes axée sur la prestation d'un ensemble de services essentiels de santé des mères, des nouveau-nés et des enfants au moyen : a) du renforcement de la capacité des experts nationaux et infranationaux de la santé à planifier, à élaborer

des budgets et à gérer les activités de manière plus efficace ; b) de la mise sur pied d'un système de santé communautaire solide doté d'un programme d'agents de santé communautaires mieux institutionnalisés ; c) de l'accroissement et du suivi de la qualité des soins de santé fournis aux femmes, aux adolescentes et aux enfants dans les communautés et les établissements ; d) de l'amélioration des données sanitaires et des systèmes d'information ; e) du renforcement de l'efficacité des processus d'achat ainsi que de gestion de composantes essentielles de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé (vaccins et chaîne du froid y compris) ; f) de l'enrichissement des connaissances et des compétences dont les hommes et les femmes qui s'occupent d'enfants disposent pour appliquer des pratiques appropriées en matière de soins aux enfants, d'hygiène, d'alimentation et d'activités d'éveil, tout comme de leur capacité à réclamer des services de qualité.

Nutrition

36. Cette composante du programme vise à renforcer la capacité du Gouvernement et des acteurs privés à inclure de nouveaux secteurs dans la mise en œuvre d'interventions nutritionnelles multisectorielles dont le fort impact a été démontré. L'objectif est d'améliorer l'alimentation des nourrissons, des enfants, des adolescents et des mères ainsi que de soutenir les pratiques de prévention ou de traitement de la malnutrition. Les interventions en question concernent notamment : les pratiques d'alimentation et de soins du nourrisson et du jeune enfant ; la supplémentation en micronutriments des enfants, des adolescents et des mères ; la prévention et le traitement de la diarrhée ; l'adoption de pratiques WASH sûres dans les foyers et les institutions ; l'enrichissement d'aliments ; la mise en place et la promotion de filières locales de production d'aliments suffisant à une alimentation diversifiée ; ainsi que la sécurité et la réglementation alimentaires.

37. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF axera sa contribution sur la gouvernance des interventions nutritionnelles dans le cadre des systèmes relatifs à l'alimentation, à la santé, aux services WASH, à l'éducation et à la protection sociale en s'attachant notamment à améliorer : a) la capacité de suivi et d'évaluation des services de nutrition fournis ; b) l'affectation de ressources aux services liés à la nutrition ; et c) la coordination des mécanismes multisectoriels de nature nationale et infranationale. Pour ce faire, l'organisation procédera à des modélisations, plaidera en faveur de la hausse des investissements et renforcera les mécanismes existants d'intégration multisectorielle de la nutrition (en particulier à l'échelle infranationale) dans le cadre des services de routine et d'urgence. Des services d'approvisionnement, de formation, de supervision et de suivi constructifs ainsi que de création de la demande seront notamment fournis.

38. La mise en œuvre d'une communication du changement social et comportemental fondée sur les données constituera un outil clé d'amélioration de l'alimentation ainsi que de la prise en charge des enfants, des adolescents et des femmes.

Éducation

39. Cette composante du programme consistera à soutenir la mise en œuvre du neuvième Plan de développement du secteur de la santé (2021-2025) au moyen d'une approche de renforcement des systèmes visant à garantir : a) l'amélioration de la couverture et de la qualité des activités d'apprentissage préscolaire ; b) l'accessibilité et l'achèvement de neuf années d'éducation de base aboutissant à des résultats d'apprentissage améliorés et à l'obtention de compétences adaptées au XXI^e siècle chez les enfants ; et c) la hausse de la qualité de l'enseignement.

40. Afin d'améliorer la préparation à la scolarité et l'acquisition des connaissances fondamentales, l'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation et des sports à continuer d'élargir l'accès à des programmes d'éducation de la petite enfance, en particulier dans les régions isolées. Cet objectif sera poursuivi au moyen de solutions communautaires dotées de normes clairement établies, recourant à des méthodes fondées sur le jeu et adaptées à l'âge et favorisant l'apprentissage du lao, outil essentiel aux niveaux d'éducation supérieurs. Il sera nécessaire d'obtenir la participation et le soutien des parents afin que les enfants évoluent dans un environnement familial bienveillant et que l'accès aux programmes d'apprentissage préscolaire soit élargi dans les zones rurales.

41. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ainsi que d'autres partenaires du développement, l'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités des institutions nationales et infranationales à accélérer les processus de réforme, de planification, de gestion et de financement visant à améliorer les performances du secteur de l'éducation, y compris en promouvant un enseignement mieux adapté aux futures évolutions du marché du travail. L'organisation s'attachera notamment à veiller au renforcement de la résilience et de la capacité du système à gérer efficacement les situations d'urgence et les conséquences des changements climatiques.

42. Ces activités seront assorties d'un soutien à la mise en place d'un système de perfectionnement professionnel continu fondé sur les besoins, lequel permettra aux enseignants de l'éducation de base d'améliorer leurs connaissances pédagogiques et aux directeurs d'établissements de renforcer leurs compétences en matière d'accompagnement, de leadership et de gestion. L'UNICEF plaidera en faveur d'une contribution plus active des parents et des communautés à la gestion et au suivi des établissements scolaires, en utilisant des stratégies de communication visant à stimuler la demande et la participation.

43. D'après les enseignements tirés de la riposte à la pandémie de COVID-19, l'UNICEF promouvra un recours plus étendu aux méthodes d'apprentissage et d'enseignement fondées sur des outils numériques ainsi qu'aux modèles hybrides, dans le but d'améliorer les résultats d'apprentissage et de rationaliser la collecte de données.

Protection de l'enfance

44. Cette composante du programme consistera à soutenir le Gouvernement afin que les enfants soient plus en sécurité et mieux protégés contre la violence, l'exploitation et les pratiques néfastes. La clé sera de renforcer le système de protection de l'enfance en garantissant un environnement favorable à son fonctionnement, la qualité des services de prévention et de prise en charge ainsi que l'adoption de comportements individuels et collectifs protecteurs. Ces mesures contribueront à la mise en œuvre de l'objectif national de renforcement du système de protection de l'enfance, du plan d'action national en la matière qui l'accompagne et de la stratégie nationale de perfectionnement du personnel des services sociaux.

45. En s'appuyant sur les modélisations réalisées dans la province d'Attapeu entre 2019 et 2021, l'UNICEF collaborera avec des partenaires du développement pour aider le Gouvernement à déployer le nouveau système intégré de protection de l'enfance ainsi que le modèle de prestation de services dans d'autres provinces. Les capacités du Gouvernement et de ses partenaires seront renforcées en vue de fournir des services protecteurs et adaptés aux différents besoins, y compris en matière de détection des risques, de prise en charge des cas, d'orientation, d'aide juridique et de soutien psychosocial. La professionnalisation du personnel des services sociaux au moyen de la création d'un système national d'enregistrement, de certification et

d'octroi de licences constituera une priorité. La mise en œuvre d'interventions conjointes ciblant l'enregistrement des naissances, le mariage des enfants, les grossesses précoces et la violence envers les enfants à l'école sera promue dans le cadre d'un plan d'action multisectoriel incluant les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale.

46. L'UNICEF renforcera les capacités nationales de collecte et d'analyse de données en élaborant un système d'information sur la gestion de la protection de l'enfance. Il s'emploiera également à doter les institutions de connaissances relatives à la protection en ligne, au mariage des enfants, aux grossesses précoces, aux enfants en déplacement et à l'enfance en général.

47. Les partenaires recevront un soutien en vue du déploiement à plus grande échelle d'un programme continu en matière d'éducation des enfants afin d'améliorer la participation des parents, des personnes s'occupant d'enfants et des enfants, et de leur permettre d'acquérir des connaissances et des compétences. L'objectif est aussi d'instaurer les conditions favorables à une discipline positive, de créer des environnements familiaux plus sûrs et attentifs aux enfants, d'éliminer les pratiques discriminatoires et néfastes liées au genre ainsi que d'encourager la recherche d'aide. L'UNICEF contribuera à l'autonomisation des adolescents en menant des interventions de formation aux compétences de la vie courante dans les domaines de la détection et de la prévention des risques ainsi que de l'établissement de réseaux de pairs. C'est dans ce cadre également que l'organisation promouvra la participation des adolescents à la prise de décisions et aux activités communautaires, parallèlement à la poursuite de l'éducation ainsi qu'aux formations techniques et professionnelles.

Secteur WASH, environnement et résilience aux changements climatiques

48. Cette composante du programme consistera à soutenir le renforcement des systèmes publics et privés à l'échelle nationale et infranationale afin de fournir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables, résilients aux changements climatiques et de qualité. L'objectif est de s'assurer que les enfants et leur famille disposent des connaissances, des compétences et des ressources nécessaires à l'application de pratiques en matière de WASH sûres, conformément à la politique nationale en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (2019) et à la stratégie nationale pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu rural (2019-2030).

49. Dans le cadre de cette approche de renforcement des systèmes, l'UNICEF aidera le Gouvernement et le secteur privé à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des plans sectoriels accordant la priorité aux communautés isolées, en visant à : a) améliorer l'accès à des installations élémentaires d'approvisionnement en eau durables et résilientes aux changements climatiques ainsi que la qualité de l'eau ; b) élargir l'accès à des services élémentaires d'assainissement et réduire la défécation à l'air libre ; c) renforcer le lavage des mains avec du savon ; d) optimiser les mécanismes de recouvrement des coûts des services WASH ; et e) améliorer les services WASH dans les établissements de santé et les écoles, y compris concernant l'hygiène menstruelle.

50. L'UNICEF se détournera de la prestation directe de services pour favoriser l'exercice d'un rôle d'orientation stratégique au moyen de la modélisation. Parallèlement à cette transition, l'organisation plaidera en faveur de la hausse des investissements sectoriels tout en menant des interventions ciblées de renforcement des capacités faisant davantage appel au secteur privé. Le renforcement des capacités nationales et locales sera centré sur les éléments suivants : l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours, l'intégration de la modification des

comportements aux programmes de sensibilisation aux questions de santé, la mise en œuvre de mécanismes durables de recouvrement des coûts et de financement, et l'élaboration de stratégies multisectorielles ainsi que d'activités de collaboration entre secteurs.

51. L'UNICEF évaluera la possibilité de mettre en œuvre un financement favorable aux populations pauvres, un système intelligent d'attribution de subventions en faveur de l'assainissement ainsi que des mécanismes équitables de recouvrement des coûts des services ruraux d'approvisionnement en eau. Il étudiera également les moyens de collaboration avec le secteur privé et complètera ces activités par l'élaboration d'outils visant à aider les familles à choisir des toilettes pour leur habitation et à les gérer de manière durable. L'UNICEF plaidera auprès des partenaires de développement en faveur d'une gestion plus coordonnée des services d'assainissement ruraux, renforcée par des mécanismes de protection sociale.

52. L'UNICEF coopérera avec le Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'améliorer la préparation et les interventions des districts en cas de catastrophe, au moyen d'une analyse des lacunes en matière de capacités qui limitent les services sociaux. L'organisation aidera également le Gouvernement à élaborer des directives concernant les stratégies de préparation des écoles et des centres de santé ainsi qu'à perfectionner l'éducation à la réduction des risques de catastrophe dans les établissements scolaires.

Politique sociale

53. Cette composante du programme consistera à soutenir les systèmes nationaux afin de garantir la réduction du nombre d'enfants confrontés à un manque de revenus et à une pauvreté multidimensionnelle ainsi qu'une meilleure résilience de leur famille face aux chocs et aux crises. L'UNICEF ciblera en priorité les quatre domaines d'orientation stratégique suivants : a) l'amélioration de la qualité et de l'utilisation des données ventilées ainsi que des éléments de preuve concernant les enfants à l'échelle nationale et infranationale ; b) la promotion d'un système de gestion des finances publiques renforcé et plus centré sur les enfants ; c) la mise en place d'un système de protection sociale plus complet, plus réactif aux chocs et tenant mieux compte des questions de genre ; et d) le renforcement des activités de planification et de mise en œuvre du perfectionnement des institutions sociales infranationales.

54. L'UNICEF aidera le Gouvernement à suivre l'avancement de la réalisation des objectifs provinciaux en matière de réduction de la pauvreté multidimensionnelle des enfants fixés dans le cadre de l'initiative « Lao Generation 2030 », notamment par l'utilisation de méthodes de gestion des connaissances ainsi que par la présentation et la communication des données au moyen de tableaux de bord harmonisés. L'organisation investira dans le renforcement des capacités afin d'améliorer l'efficacité et la transparence de la planification et de la budgétisation dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la protection de l'enfance et de l'éducation des enfants.

55. Dans un contexte de ressources nationales soumises à la pression des conséquences socioéconomiques de la COVID-19, l'UNICEF soutiendra l'élaboration de dossiers d'investissements dans la santé, la nutrition et l'éducation avant de plaider en faveur de l'augmentation ou du maintien à niveau des ressources budgétaires affectées à ces secteurs essentiels.

56. En partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, la Banque mondiale et d'autres acteurs, l'UNICEF continuera à aider le Gouvernement à renforcer son système d'information sur la gestion de la protection sociale, son mécanisme de prise en charge des réclamations ainsi que l'évaluation des coûts de la stratégie nationale de protection sociale. L'organisation collaborera avec des

partenaires principaux pour promouvoir le déploiement à grande échelle d'un système intégré d'allocations pour enfants, y compris dans les situations d'urgence, en se fondant sur les enseignements tirés de sa mise en œuvre dans deux provinces.

Efficacité du programme

57. Cette composante consistera à améliorer l'obtention de résultats dans le cadre du programme au moyen des activités suivantes : planification, suivi et établissement de rapports ; recherche, évaluation et publication des données ; plaidoyer, communication et participation communautaire, en intégrant l'égalité des genres et l'élaboration de programmes tenant compte du handicap dans tous les secteurs ; achats pour la chaîne d'approvisionnement et soutien opérationnel ; et création de partenariats. Elle comprendra la mise en œuvre d'efforts de renforcement de la réduction des risques de catastrophe et de la préparation aux situations d'urgence. Des activités intersectorielles seront systématiquement menées en parallèle, en particulier dans les domaines du développement de la petite enfance, de la programmation en faveur des adolescents et des méthodes numériques d'obtention de résultats à grande échelle.

Tableau récapitulatif du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante du programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé	2 000	18 500	20 500
Nutrition	100	20 400	20 500
Éducation	2 000	18 500	20 500
Protection de l'enfance	1 150	9 000	10 150
Secteur WASH, environnement et résilience aux changements climatiques	1 050	16 000	17 050
Politique sociale	2 100	8 600	10 700
Efficacité du programme	2 330	4 000	6 330
Total	10 730	95 000	105 730

Administration du programme et gestion des risques

58. Le programme de pays sera coordonné conformément aux dispositions de l'UNSDCF et mis en œuvre en partenariat avec le Gouvernement, sous la direction du Ministère du plan et de l'investissement.

59. Comme l'a démontré la pandémie de COVID-19, la vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles et aux épidémies fait planer de graves menaces sur la vie des enfants et l'obtention des résultats planifiés. L'UNICEF en atténuera le poids en renforçant l'assistance technique qu'il fournit pour soutenir la riposte et le relèvement du Gouvernement, et redoublera d'efforts en matière de préparation et de réduction des risques en tant que partie intégrante de l'équipe de pays des Nations Unies. Les risques d'exploitation sexuelle et de maltraitance seront atténués par la mise en œuvre de plans annuels de prévention et d'intervention à l'intention du personnel et des partenaires.

60. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

Suivi et évaluation

61. Le programme sera suivi et évalué en collaboration avec le Gouvernement et en fonction du cadre de résultats et d'allocations des ressources. Dans la mesure du possible, les indicateurs de progrès seront surveillés au moyen de systèmes administratifs ou d'enquêtes à l'échelle nationale. L'évaluation des indicateurs de produit se déroulera dans le cadre d'examens menés avec les partenaires d'exécution et bénéficiera de la conduite de visites sur le terrain conjointes. L'UNICEF collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies afin de suivre la progression de l'UNSDCF. Dans le cadre de ce dernier, l'UNICEF coopérera avec d'autres organismes en vue d'améliorer la capacité du Gouvernement à collecter les données et les éléments de preuve manquants ainsi qu'à suivre l'avancement des objectifs de développement durable.

62. L'UNICEF collaborera également avec les systèmes statistiques nationaux pour améliorer la couverture, la qualité et l'analyse des données ventilées, y compris dans le cadre de l'enquête de 2022 sur les indicateurs sociaux en République démocratique populaire lao et des sources infranationales de données sur la nutrition. Les évaluations prévues serviront à produire des données probantes en vue de tirer des enseignements, de suivre les résultats et de procéder aux changements stratégiques nécessaires.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre la République démocratique populaire lao et l'UNICEF, 2022–2026

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 40</p> <p>Priorités nationales : neuvième Plan national de développement socioéconomique (2021-2025)</p>
<p>Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2022–2026, cadre de résultats provisoire) faisant intervenir l'UNICEF :</p> <p>1. D'ici à 2026, la population, en particulier les groupes les plus vulnérables et marginalisés, dispose d'un accès plus équitable et inclusif aux services et bénéficie d'une amélioration de la qualité dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'alimentation, de l'hébergement, de la protection, de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) ainsi que de l'éducation et de l'apprentissage, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>2. D'ici à 2026, la population, en particulier les groupes les plus vulnérables et marginalisés, jouit de possibilités socioéconomiques et démographiques de réduction de la pauvreté et des inégalités plus inclusives, résilientes, transformatrices et durables.</p> <p>3. D'ici à 2026, la population, en particulier les groupes les plus vulnérables et marginalisés, bénéficie de la prestation transparente et inclusive de services améliorés par les institutions publiques de tous les niveaux, et est en mesure d'exercer ses droits ainsi que d'assumer ses obligations ; les institutions et leur redevabilité sont renforcées et les engagements pris par la République démocratique populaire lao en matière d'état de droit et de droit international des droits fondamentaux sont honorés.</p> <p>4. D'ici à 2026, la population, en particulier les groupes les plus vulnérables et marginalisés, et les institutions sont plus à même d'utiliser, de gérer, de préserver et de mettre à profit les ressources naturelles de manière durable ainsi que de promouvoir une croissance verte sensible aux risques et résiliente aux catastrophes et aux changements climatiques.</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour : 1 à 5</p>

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Un nombre plus important de nouveaux-nés, de nourrissons, d'enfants, d'adolescents	Pourcentage d'enfants de moins de 1 an recevant le vaccin contre la diphtérie,	Enquête sur les indicateurs sociaux en République	Les autorités gouvernementales disposent de capacités renforcées pour légiférer, planifier et élaborer des budgets	Ministère de la santé	2 000	18 500	20 500

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
et de femmes bénéficient d'interventions de santé renforcées et de qualité leur étant équitablement accessibles, et tirent parti de comportements améliorés.	le tétanos et la coqueluche à l'échelle nationale NR : 91 % (2020) NC : 100 %	démocratique populaire lao (LSIS)	en vue d'améliorer la qualité, la résilience, l'universalité et la durabilité du système de santé. Le système de soins de santé est renforcé afin que les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents bénéficient de services et d'interventions de santé de qualité, à fort impact et équitables. Les enfants, les adolescents, les femmes enceintes et les familles disposent de connaissances et de compétences améliorées pour demander la prise en charge de leur santé et de leur bien-être, et y contribuer.	Union des femmes lao Front national lao Union de la jeunesse laotienne			
	Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois présentant des symptômes de pneumonie qui ont été soumis à l'examen d'un professionnel de santé approprié NR : 44,8 % (2017) NC : 66 %	LSIS					
	Pourcentage de nouveau-nés recevant des soins postnatals dans les deux jours qui suivent leur naissance NR : 47,1 % (2017) NC : 70 %	LSIS					
Un nombre plus important de nourrissons, d'enfants, d'adolescents et de femmes bénéficient d'interventions nutritionnelles multisectorielles à fort impact leur étant équitablement accessibles.	Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois ayant reçu des aliments provenant de quatre groupes d'aliments ou plus NR : 45,3 % (2017) NC : 55 %	LSIS	Les autorités gouvernementales disposent d'un cadre institutionnel et administratif renforcé pour procéder de façon convergente au déploiement à plus grande échelle d'interventions et de services nutritionnels de qualité, multisectoriels et à fort impact. Les autorités gouvernementales et leurs partenaires disposent de capacités renforcées pour procéder de façon convergente à	Ministère de la santé Ministère de l'éducation et des sports Ministère de l'agriculture Ministère du travail et des affaires sociales	100	20 400	20 500
	Pourcentage de nourrissons âgés de 0 à 5 mois nourris exclusivement au sein NR : 44,9 % (2017) NC : 60 %	LSIS					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) NR : 39,8 % (2017) NC : 34,8 %	LSIS	la mise en œuvre d'interventions et de services nutritionnels de qualité et à fort impact. Les enfants, les adolescents et les femmes enceintes disposent de connaissances et de compétences améliorées dans les domaines de la nutrition et des pratiques de soins qui leur sont applicables.	Ministère du plan et de l'investissement Initiative Renforcer la nutrition			
Un nombre plus important d'enfants et d'adolescents, en particulier les plus défavorisés, sont mieux préparés à entamer leur scolarité et possèdent de meilleurs résultats d'apprentissage et compétences leur permettant de réaliser leur plein potentiel.	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire NR : 82,8 % (2021) NC : 88 %	Système lao d'information sur la gestion des établissements d'enseignement et des sports (LESMSIS)	Les autorités gouvernementales disposent de capacités renforcées pour légiférer, planifier, suivre et gérer des activités en vue d'élargir l'accès à une éducation de meilleure qualité et plus inclusive pour les enfants et les adolescents.	Ministère de l'éducation et des sports	2 000	18 500	20 500
	Pourcentage d'enfants de 5 ^e année atteignant le niveau minimum requis en lecture/langue lao et en mathématiques NR : Langue 2,5 % (2019) Mathématiques 8 % (2019) NC : Langue : 40 % Mathématiques : 30 %	Mesure des acquis dans l'enseignement primaire en Asie du Sud-Est (SEA-PLM)	Les prestataires de services d'éducation sont plus à même d'aider les écoles et les programmes d'éducation de la petite enfance à fournir des enseignements de qualité et inclusifs permettant l'obtention de résultats d'apprentissage améliorés.				
	Taux d'achèvement de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire NR : Primaire : 80,6 % Premier cycle du secondaire : 69,3 % NC : Primaire : 86 %	LESMSIS	Les enfants, les adolescents et leur famille disposent de connaissances et de compétences améliorées pour demander et favoriser une meilleure qualité et un accès équitable dans le cadre de l'éducation de la petite enfance				

<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	Premier cycle du secondaire : 75 %		et de base ainsi que de l'apprentissage.				
Les enfants sont mieux protégés contre la violence, la maltraitance, la négligence, l'exploitation et les pratiques néfastes, et bénéficient d'un système de protection de l'enfance, de services et de comportements positifs renforcés.	Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 14 ans victimes de pratiques disciplinaires violentes NR : 69 % (2017) NC : 59 %	LSIS	Les systèmes et les structures de protection de l'enfance disposent de cadres, d'outils et de données probantes améliorés pour planifier, coordonner, suivre et financer la prestation et le déploiement à plus grande échelle de services de protection de l'enfance de qualité.	Ministère du travail et des affaires sociales Comité de coordination de la justice pour mineurs	1 150	9 000	10 150
	Pourcentage de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans NR : 32,7 % (2017) NC : 25 %	LSIS	Le Gouvernement et les autres prestataires de services disposent de capacités renforcées pour mettre en œuvre des services de protection de l'enfance et de prise en charge des enfants intégrés, tenant compte des questions de genre et capables de faire face aux situations d'urgence.	Commission nationale pour la promotion des femmes, des mères et des enfants Union des femmes lao			
	Nombre d'enfants victimes de violence qui ont bénéficié de services liés à la santé, au travail social, à la protection sociale, à la justice ou à l'application de la loi NR : 1 853 (2020) NC : 10 000	Rapports du Gouvernement	Les parents, les personnes s'occupant d'enfants, les enfants, les adolescents et la communauté à laquelle ils appartiennent sont mieux préparés à prévenir et à prendre en charge la violence, la maltraitance, la négligence, l'exploitation et les pratiques néfastes.	Union de la jeunesse laotienne Ministère de l'intérieur			

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Un nombre plus important d'enfants et de familles, en particulier dans les régions rurales et les zones urbaines pauvres, utilisent des installations sanitaires et d'approvisionnement en eau élémentaires résilientes et sûres, et adoptent des pratiques d'hygiène sûres, tout en bénéficiant d'une exposition réduite aux risques climatiques, environnementaux et de catastrophes naturelles.	Accès à des installations sanitaires élémentaires NR : 71 % (2017) NC : 85 %	LSIS	Les autorités gouvernementales disposent de capacités renforcées pour légiférer, planifier et élaborer des budgets en vue d'améliorer la qualité, la résilience et la durabilité des services WASH.	Ministère des ressources naturelles et de l'environnement Ministère de l'éducation et des sports Ministère de la santé Ministère du travail et des affaires sociales Bureau national de gestion des catastrophes naturelles	1 050	16 000	17 050
	Accès à des services élémentaires d'approvisionnement en eau NR : 78 % (2017) NC : 95 %	LSIS	Les autorités gouvernementales disposent de capacités renforcées pour améliorer la couverture, la qualité et la résilience des services WASH fournis dans les institutions et les communautés.				
	Pourcentage de la population se lavant les mains avec du savon NR : 54 % (2017) NC : 75 %	LSIS	Les enfants et leur famille disposent de connaissances et de compétences améliorées pour adopter de meilleures pratiques en matière de WASH. Les autorités gouvernementales disposent de capacités renforcées pour atténuer l'exposition des enfants aux risques climatiques et de catastrophes naturelles.				
Un nombre plus important d'enfants bénéficient de politiques et de programmes de protection sociale de qualité et tenant compte de leurs besoins, qui les rendent moins vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle et aux conséquences des	Proportion d'enfants vivant dans la pauvreté multidimensionnelle NR : 50,4 % (2018) NC : 38 %	Rapport sur la pauvreté multidimensionnelle le des enfants	Le Gouvernement dispose de capacités renforcées pour produire et utiliser des données de qualité en vue d'élaborer des plans et des budgets axés sur l'équité, tenant compte des besoins des enfants et intégrant les questions liées au genre.	Ministère du plan et de l'investissement Bureau des statistiques lao Ministère du travail et des affaires sociales Assemblée nationale	2 100	8 600	10 700
	Nombre d'enfants couverts par les initiatives de protection sociale NR : 0 (2020) NC : 2 500	Système d'information sur la gestion de la protection sociale	Le Gouvernement dispose de capacités renforcées pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des programmes et des				

<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
chocs économiques et des catastrophes.			politiques de protection sociale axés sur l'équité, centrés sur les enfants, réactifs aux chocs et tenant compte des questions de genre.				
Efficacité du programme	Pourcentage d'indicateurs clés de performance satisfaisant aux exigences du tableau de bord NR : 56,5 % (2020) NC : 100 %	InSight	Planification, suivi et établissement de rapports Communication et partenariats Approches intersectorielles Évaluation	Ministère du plan et de l'investissement Nations Unies	2 330	4 000	6 330
Montant total des ressources					10 730	95 000	105 730